



COMMUNE DE CORNAUX

Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit de CHF 177'000.00 pour l'assainissement des chauffages des bâtiments communaux

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

1. INTRODUCTION

Au cours de l'année 2013, le service de l'environnement de l'Etat de Neuchâtel faisait parvenir à la commune de Cornaux un courrier lui rappelant le délai imparti pour l'assainissement du système de chauffage sis dans le bâtiment Clos St-Pierre 8 (collège nord). Par la suite, nous avons également été informés que la chaufferie du vieux collège figurait également sur la liste des infrastructures à assainir.

Vu les travaux en cours (construction de l'Espace ta'tou et rénovation du vieux collège en deuxième phase) une demande de prolongation a été présentée. Celle-ci a été acceptée avec délai à fin octobre 2015.

2. SITUATION ACTUELLE

Suite à la prolongation du délai, une première étude a été demandée afin d'avoir une vue d'ensemble sur la situation prévalant dans le domaine du chauffage des bâtiments communaux suivants :

- 1 Clos St-Pierre 1 (*maison de commune*)
- 2 Fontaines 10 (*vieux collège*)
- 3 Clos St-Pierre 4 (*ancien local pompiers*)
- 4 Clos St-Pierre 6 (*garage et dépôt*)
- 5 Clos St-Pierre 8 (*collège Nord*)
- 6 Clos St-Pierre 10 (*collège Sud*)
- 7 Clos St-Pierre (*abris Pci*)
- 8 Clos St-Pierre 12 (*Espace ta'tou*)
- 9 Clos St-Pierre 14 (*salle omnisports*)

Il en ressort que les bâtiments cités aux points 1 et 2 sont chauffés par la chaufferie sise dans l'ancien collège. Quant aux autres bâtiments, ils sont reliés à la chaufferie située dans le bâtiment du collège Nord.

Il en est également ressorti 4 variantes possibles avec comme point central la création d'un réseau de chauffage reliant tous les bâtiments communaux précités.

La première variante consistait en la création d'une chaufferie à bois au Sud de la salle omnisports et le changement de toute l'infrastructure des conduites de chauffage, pour un coût global de CHF 614'000.00.

La seconde prenait en compte la création d'une chaufferie à gaz GPL, avec la mise à niveau des conduites de chauffage pour un coût global de CHF 431'500.00.

La troisième consistait à l'assainissement et la modification des chaudières afin de chauffer au gaz GPL, pour un coût global de CHF 411'500.00.

La quatrième correspondait à l'assainissement des deux chaufferies pour un chauffage à mazout. A ce stade, il faut mentionner que dans chaque chaufferie, se trouvent deux chaudières, soit la principale et une secondaire, de secours, pour palier à d'éventuelles pannes. Ainsi, cette étape mentionnait le changement de quatre chaudières pour un coût global de CHF 305'000.00.

Il faut également relever qu'une autre étude visant à la création d'un chauffage à distance pour le village de Cornaux est en cours. L'exécutif a pris en compte la possibilité de relier les bâtiments communaux à ce moyen de chauffage. Toutefois la réalisation de ce projet n'a pas encore été décidée. Au vu des délais impartis, nous ne pouvons attendre sa réalisation et sa mise en service ne pourrait être fonctionnelle que dans quelques années.

Informé des coûts susmentionnés, l'Exécutif de Cornaux s'est approché du bureau d'ingénieur en charge du projet du chauffage à distance afin d'obtenir une vue plus précise des travaux à entreprendre, ceci en liaison avec ledit chauffage à distance à venir, les travaux de rénovation du vieux collège et la possibilité d'exécuter des travaux à un coût inférieur à ceux mentionnés ci-dessus.

3. PROPOSITION

Il ressort que la chaufferie actuelle située dans le bâtiment Nord du collège a suffisamment de puissance pour chauffer tous les bâtiments communaux mentionnés ci-dessus.

Un certain nombre de travaux sont à prévoir et ils ont été répartis en trois phases selon leur priorité.

Afin d'avoir les détails de la proposition, il y a lieu de se reporter au rapport du bureau d'ingénieur remis aux présidents de chaque parti ainsi qu'aux présidents des commissions : Financière et Constructions.

Le montant du crédit demandé correspond uniquement à la première phase qui est prioritaire sur les deux autres, soit un montant calculé de CHF 177'000.00 qui représente la liaison de tous les bâtiments communaux sur un seul réseau de chauffage, la révision des brûleurs des deux chaudières situées dans le bâtiment Clos St-Pierre 8 et l'installation de deux sous-stations dans les bâtiments sis Fontaines 10 et Clos St-Pierre 1.

4. CONCLUSION

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre en considération le présent rapport et d'adopter l'arrêté que nous vous proposons ci-après.

Cornaux, le 07 septembre 2015

CONSEIL COMMUNAL